

Séance du mardi 8 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 19	L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 8 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Porte-du-Quercy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances à Saint-Matré, commune déléguée de Porte-du-Quercy sous la présidence de Monsieur Christian BESSIERES, Maire.
Présents : 16 puis 17 à partir de 21h30	Étaient présents :
Excusés : 1	Mesdames C. MERCIER, M.-V. SERRES,
Pouvoir : 0	Messieurs T. ANDRIEU, P. AUSSET, J.-F. BLANDINIÈRES, L. BORTOLU, J. BOUYSSOU, S. CAUZIT, J. COWLEY, F. GARY, P. LAURENS, J. LONGUETEAU, X. MOLES (à partir de 21h30), P.-M. MOURGUES, D. RODRIGUES, L. SÉMÉNADISSE
Absents : 1	Excusé : A. VALADIÉ
Date de convocation : 2 juin 2021	Absents : D. GERALDO NOVO, Est désigné(e) secrétaire de séance : Marie-Véronique SERRES

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 21h05. L'ordre du jour est le suivant : approbation du procès-verbal de la séance précédente ; admission en non-valeur de titres de recettes ; modification des statuts de la communauté de communes du Quercy Blanc ; adhésion au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) ; vente des granges Larroque ; questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Approuvé à l'unanimité des présents

Admission en non-valeur de titres de recettes

Monsieur le maire informe le conseil que monsieur le comptable public de la trésorerie de Castelnau-Montratier a transmis un état de produits communaux à présenter au conseil municipal, pour décision d'admission en non-valeur dans le budget des logements locatifs. Ainsi, sur proposition de M. le comptable public exposant par courrier explicatif du 25 mars 2021 qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état joint en annexe,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Article 1 : DÉCIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- de l'exercice 2015, soit 18 pièces pour un montant de 1 476,00 €

- de l'exercice 2016, soit 10 pièces pour un montant de 815,68 €

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 2 291,68 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours des logements locatifs.

Votants : 16 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 16

Modification des statuts de la CCQB

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCP/2013/039 portant création de la communauté de communes du Quercy Blanc, par fusion des communautés de communes de Montcuq et de Castelnau-Montratier.

Vu la délibération de la communauté de communes du Quercy Blanc en date du 8 octobre 2015,
Vu la délibération de la communauté de communes du Quercy Blanc en date du 12 avril 2021,
Vu l'article L5211 17 du CGTC qui prévoit notamment la consultation de l'ensemble des conseillers municipaux

Compte tenu des projets de santés sur les 2 bourgs centre, il est nécessaire d'actualiser les statuts de la communauté de communes du Quercy Blanc de 2014, qui ne prenaient en compte que le bâtiment de Montcuq.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes en intégrant la compétence suivante « construction, aménagement et gestion locative d'immeubles destinés à accueillir des professionnels de santé »
- de charger monsieur le maire d'exécuter la présente délibération et de l'autoriser à accomplir toutes les formalités nécessaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces propositions

Votants : 16 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 16

Adhésion au CAUE

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'adhérer au conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) du Lot. En tant que membre de l'association, la commune pourra profiter de conseils sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adhérer au conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) du Lot,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal
- d'autoriser le maire à signer le bulletin d'adhésion.

Votants : 16 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 16

Vente des granges Larroque

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'il a donné son accord à la vente à CAUMON Grillages des granges Larroque et du terrain attenant, sur la commune historique du Boulvé, parcelles cadastrées E 615, 617, 287 et une partie de la 502, pour la somme de 55 000 € (cinquante-cinq mille euros). Le bornage a été effectué.

Une partie du terrain a été oubliée sur la délibération, et doit être rajoutée, c'est la parcelle E 440. Monsieur le maire demande au conseil s'il accepte de rajouter cette parcelle à la vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter la vente à CAUMON Grillages, des parcelles cadastrées E 615, 617, 287, 440 et une partie de la 502, commune historique du Boulvé, commune nouvelle de Porte-du-Quercy ;
- les frais liés à la vente, au géomètre, à l'acte notarié seront pris en charge par l'acquéreur ;
- le prix de vente est fixé à 55 000 € (cinquante-cinq mille euros)

Le conseil municipal mandate monsieur le maire ou à défaut un adjoint pour engager toutes les démarches nécessaires à cette opération et à signer l'acte de transfert de la commune historique du Boulvé à la commune nouvelle et l'acte de vente à venir.

Votants : 16 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 16

Questions diverses

Pour le PLUI une visite sur le terrain a eu lieu pour les terrains constructibles à Fargues et au Boulvé. Pour le futur lotissement Bellecoste, un schéma d'aménagement pour 5 lots va être proposé. Monsieur le maire rappelle que tous les conseillers sont les bienvenus aux réunions.

La cérémonie du 8 mai s'est bien déroulée.

Monsieur GRÉGOIRE a été rencontré pour évaluer l'état de son hangar à l'entrée du village du Boulvé, avec un risque de danger sur la voie publique. La mairie l'a informé être intéressée pour l'achat de sa grange. Le propriétaire veut consulter des agents immobiliers pour évaluer son bien et faire après une proposition à la municipalité

Arrivée de M. Xavier MOLES à 21h30.

Monsieur le maire informe le conseil qu'il va acheter des barrières de circulation pour un montant de 596.16 €. Elles serviront notamment à sécuriser les fêtes.

Le recensement de la population se fera du 20 janvier au 19 février 2022. Il faudra trouver un agent recenseur.

Le conseil met en place l'organisation des élections régionales et départementales qui auront lieu les 20 et 27 juin 2021. Pour rappel il n'y a plus qu'un seul bureau de vote sur la commune, à la salle des fêtes du Boulvé. Tous les électeurs devront avoir un masque, leur carte d'identité et un stylo. Il est rappelé que chaque électeur peut être en possession de 2 procurations et chaque procuration est valable pour les 2 votes.

ELECTIONS DU 20 JUIN 2021			
Tenue du bureau de vote			
Président: Christian BESSIERES	Président suppléant: Joël COWLEY		
Secrétaire: Marie-Véronique SERRES			
	Entrée: vérification identité	Elections départementales: assesseurs	Elections régionales: assesseurs
8h - 10h30	Marie-Véronique SERRES	Sébastien CAUZIT	Jean-François BLANDINIÈRES
		Lionel SÉMÉNADISSE	Colette MERCIER
10h30 - 13h	Fabrice GARY	Philippe AUSSET	Luciano BORTOLU
		Xavier MOLES	Marie-Véronique SERRES
13h - 15h30	Jérôme BOUYSSOU	Anthony VALADIÉ	Domingos GERALDO NOVO
		David RODRIGUES	Pierre-Marie MOURGUES
15h30 - 18h	Pierre-Marie MOURGUES	Patrick LAURENS	Jérôme BOUYSSOU
		Thomas ANDRIEU	Joël COWLEY

ELECTIONS DU 27 JUIN 2021			
Tenue du bureau de vote			
Président: Christian BESSIERES	Président suppléant: Joël COWLEY		
Secrétaire: Marie-Véronique SERRES			
	Entrée: vérification identité	Elections départementales: assesseurs	Elections régionales: assesseurs
8h - 10h30	Marie-Véronique SERRES	Sébastien CAUZIT	Thomas ANDRIEU
		Lionel SÉMÉNADISSE	Colette MERCIER
10h30 - 13h	Pierre-Marie MOURGUES	Philippe AUSSET	Xavier MOLES
		Sébastien CAUZIT	Marie-Véronique SERRES
13h - 15h30	Jérôme BOUYSSOU	Anthony VALADIÉ	Domingos GERALDO NOVO
		David RODRIGUES	Jean LONGUETEAU
15h30 - 18h	Fabrice GARY	Patrick LAURENS	Jérôme BOUYSSOU
		Philippe AUSSET	Jean LONGUETEAU

L'ouverture des plis d'appel d'offre pour la salle des fêtes de Saux se fera le 23 juin 2021. Le début des travaux est estimé début septembre pour une durée de 9 mois. La salle ne sera pas louée durant cette période.

Il est demandé aux comités des fêtes de donner les dates des fêtes s'il y a lieu et de faire les demandes de subventions. Ces dernières ne seront versées que si les fêtes ont lieu.

La signalisation pour l'adressage est commandée. Les courriers avec les adresses complètes sont en cours de préparation. Si possible, en fonction de la pandémie, il sera fait une réunion publique dans chaque commune historique avec distribution des plaques. L'opération devrait être terminée à l'automne.

Les lumières au Brézéguet ne fonctionnent plus. L'entreprise va être prévenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.